# SYNDICAT DES EAUX NEUVY/GUILLY

-----

# **SESSION DU 7 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le Sept Novembre à 19 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. POMMIER Alain.

Présents: MM. POMMIER, MENEAU, DEROUET, FOURNIER, AUBIER,

Mme, BRAGUE

Absent(s) Excusé(s): M ROBERT

Convocation: 28/10/2013

Objet : Décision modificative

Tarifs 2014

Bilan local technique Ligne de crédit Questions diverses

# **DECISION MODIFICATIVE**

Le Comité syndical arrête la décision modificative qui s'équilibre à 1.00 € en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement

# **BILAN LOCAL TECHNIQUE**

Les dépenses totales du local technique (études comprises et alarme) se chiffrent à 177 300.11 € TTC (soit 148244.23 € HT).

La demande du solde de versement de la subvention sera effectuée.

### **LIGNE DE CREDIT**

Le Comité Syndical autorise le Président à effectuer une nouvelle demande d'ouverture de ligne de crédits pour l'année 2014, si cela s'avère nécessaire, pour un montant de 30 000.00 €. Il le charge de contacter les organismes bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions.

#### ACHAT DE TERRAIN

Le syndicat souhaite céder une parcelle de 1000 m² environ sur son terrain de 2033 m².

Le comité décide de faire une annonce dans les mairies de Guilly et de Neuvy, signalant ce terrain à vendre, afin que d'éventuels acheteurs puissent en être avertis.

Un bornage sera effectué afin de délimiter cette parcelle.

# TARIFS EAU 2014

Le Comité Syndical fixe le tarif unique de l'eau pour l'année 2014 avec une augmentation de 2 % , soit un montant de : 0.90 € x 102 % =**0.92** €

Au-delà de 300 m³ (pour les gros consommateurs) le tarif sera également augmenté de 2 %, soit un montant de : 0.32 € x 102 % = **0.33** €

#### **RECLAMATIONS**

Le Comité Syndical prend connaissance de la réclamation de M. MENEAU Gilbert :

• Une nouvelle fuite a été constatée suite à la réparation qui avait été effectuée en Juin. Cette fuite est à nouveau due à un joint défectueux sur le compteur. Le nouvel index relevé est de 1321, soit une consommation de l'ordre de 500 m³. Le comité décide de repartir, pour la facturation 2014, de cet index de 1321 et non de celui relevé en Juin.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. POMMIER signale qu'un contrôle a été effectué au château d'Eau. Les observations suivantes ont été faites :

- Alarme à installer sur le couvercle du regard de forage
- Système à mettre en place pour ne pas pouvoir retirer le couvercle posé sur la tête de forage
- Pas de dépôt de gravillon et buses à retirer
- Le groupe électrogène doit être posé sur un bac étanche
- La clôture doit être rénovée
- Nettoyage du château d'eau : le trop plein non utilisé retourne dans le forage. Cela est interdit, le trop plein doit être rejeté au fossé

Question de la commune de Guilly concernant la défense incendie : voir s'il est possible d'installer des poteaux d'incendie. Cela n'est pas sur car certains des poteaux déjà existant sont signalés en anomalie car ils ne débitent pas assez. Il est plus judicieux de remettre les puisards d'aspiration en état.

Le Président Les Membres